



INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Société de gestion : PREVAL

Nom du fonds : PREVAL-ENTREPRENEURS

Code ISIN : FR0010007542

Objectifs et politique d'investissement

L'objectif de gestion du FCP, qui est de classification « actions internationales », est d'obtenir à moyen terme une performance nette supérieure à l'indice Stoxx Europe Mid 200 Index, dividendes réinvestis, tout en contrôlant le risque relatif du portefeuille par rapport à cet indice.

L'OPCVM n'a pas pour autant l'objectif de reproduire cet indice. L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

Afin d'atteindre son objectif de gestion, le FCP investit de façon discrétionnaire en respectant les expositions suivantes :

- A hauteur de 75% minimum de son actif en actions européennes éligibles au PEA.
- A hauteur de 25% maximum de son actif en actions des pays de l'OCDE (y compris les pays émergents) hors union européenne.
- A hauteur de 60% minimum de son actif en actions de moyennes capitalisations (comprise entre 100 millions d'euros et 10 milliards d'euros).
- A hauteur de 25% maximum de son actif en bons du trésor et/ou en titres négociables à court terme.
- A hauteur de 10% maximum de son actif en actions et parts d'OPCVM français ou européens relevant de la Directive 2014 91 UE et/ou en FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle répondant aux quatre critères de l'article 214-13 du Code Monétaire et Financier.
- Entre 0% et 40% en actions de petite (inférieure à 100 millions d'euros) ou grande capitalisation (supérieure à 10 milliards d'euros).
- A des fins de gestion efficiente du portefeuille (EPM technique), le FCP pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés de gré à gré. Les interventions sur des instruments dérivés se feront sur des opérations de change à terme pour couvrir éventuellement le portefeuille.

Il s'agira principalement d'OPC monétaires ou monétaires court terme afin de placer la trésorerie. Accessoirement, le FCP pourra investir dans des OPC de classification/exposition actions ou obligations.

Le risque de change sera proportionnel à la partie de l'actif du FCP investi en valeurs mobilières cotées dans une autre devise que l'Euro soit 100% maximum.

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour de bourse avant 10 heures par le dépositaire et sont exécutées à cours inconnu sur la base de la prochaine valeur liquidative.

L'OPCVM réinvestit ses revenus.

Recommandation : cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 5 ans.

Profil de risque et de rendement

À risque plus faible À risque plus élevé
rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'OPCVM se situe actuellement au niveau 6 de l'indicateur synthétique de risque, du fait de sa politique d'investissement qui implique d'être investi à au moins 75% de l'actif en actions européennes éligibles au PEA.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de votre OPCVM.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque demeure inchangée, le classement de l'OPCVM étant dès lors susceptible d'évoluer dans le temps.

La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

L'OPCVM peut également être exposé aux risques suivants qui ne sont pas adéquatement pris en compte par l'indicateur de risque ci-dessus :

Risque de contrepartie :

Le risque résulte de l'exposition sur des instruments financiers à terme conclus de gré à gré avec plusieurs contreparties. L'OPCVM est donc exposé au risque que l'une de ces contreparties ne puisse honorer ses engagements au titre de ces opérations.

Risque de liquidité :

Le fonds peut s'exposer à un risque de liquidité si une part des investissements est réalisée dans des instruments financiers par nature suffisamment liquides, mais néanmoins susceptibles dans certaines circonstances, d'avoir un niveau de liquidité relativement faible, au point d'avoir un impact sur le risque de liquidité de l'OPCVM dans son ensemble.

Risque de crédit :

Risque que l'émetteur ne soit plus à même de rembourser sa dette ou que sa créance soit dégradée, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative. Ce risque est présent dans les titres de créances quand bien même ils représenteraient un panier d'actions.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2,5%
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, vous pouvez donc payer moins. Vous pouvez obtenir de votre conseil ou de votre distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	1,87% de l'actif net
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	20 % TTC de la sur performance du FCP par rapport à la variation de l'indice Stoxx Europe Mid 200 TR Index selon la méthodologie de l'actif indicé, et sous réserve de dépasser le Highwatermark historique. Montant facturé au titre du dernier exercice : 0 €

Le pourcentage des frais courants indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos fin juin 2019. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

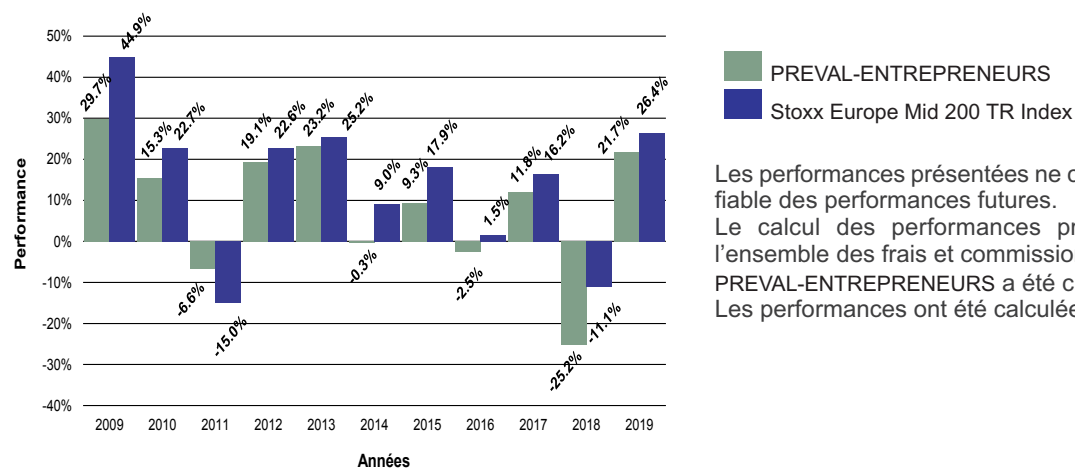
Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPCVM.

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur les frais, dans la rubrique Frais et Commissions du prospectus qui est disponible auprès de PREVAL, French Branch – 41, avenue Montaigne – 75008 PARIS – 01.53.43.84.45 – e-mail : contact@preval.lu

Performances passées

PREVAL-ENTREPRENEURS



Les performances présentées ne constituent pas une indication fiable des performances futures. Le calcul des performances présentées tient compte de l'ensemble des frais et commissions. PREVAL-ENTREPRENEURS a été créé en 2003. Les performances ont été calculées en EUR.

Informations pratiques

Dépositaire : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC)

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM : De plus amples informations sur l'OPCVM, copie de son prospectus, de son dernier rapport annuel et de tout document semestriel ultérieur, rédigés en français, et les modalités de souscription et rachat, sont disponibles gratuitement auprès de PREVAL – 41, avenue Montaigne – 75008 PARIS – +33 1.53.43.84.45 - e-mail : contact@preval.lu

Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur simple demande à l'adresse de la société de gestion.

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : La valeur liquidative est tenue à disposition auprès de la société de gestion et du dépositaire.

Fiscalité : L'OPCVM est éligible au PEA. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts ou d'actions de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Les porteurs de parts du Fonds sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière. La responsabilité de PREVAL ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM. Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

PREVAL est agréée au Luxembourg et réglementée par la Commission de Surveillance du secteur Financier.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 18/09/2020.